

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 6 avril 2018

Procès-verbal de séance

L'an deux mille dix-huit, le six avril, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents : Cécilia BERTIN, Frédérique BOURGEOIS, Annonciat MICHEL-AMADRY, Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, et Hugues TRUDET.

Procuration : Anne TRONCIN à Hugues TRUDET

Absents : Tony ANDREY et Michaël FRACHEBOIS

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Daniel CUENOT est candidat ; il est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h10.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 9 mars 2018

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2018.

Après en avoir délibéré, et sous réserve d'apporter le complément demandé par Jean-Philippe DEVEVEY à l'égard de l'incertitude des recettes à venir, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2018.

II. Attributions du Maire :

○ Compte-rendu du conseil communautaire du 29 mars 2018 :

Le Maire précise que le sujet principal était l'adoption des budgets primitifs.

Globalement, le budget de la CAGB s'élève à 247,4 millions d'euros. Cela comprend un budget principal de 125.9 M€ et plusieurs budgets annexes, dont notamment celui des Transport à 70.3 M€, des déchets à 21.8 M€, de l'assainissement à 17.2 M€, de l'eau à 15.7 M€.

L'augmentation budgétaire entre 2017 (201.6 M€) et 2018 (247.4 M€) est de 22.7 %. Elle s'explique notamment par la création des budgets annexes Eau et Assainissement, et le changement du mode de gestion de la Délégation de Service Public Transport (intégration de la billetterie en recettes de fonctionnement ~ 10.7 M€).

Le vice-président chargé des finances s'est dit particulièrement inquiet quant à la mise en place d'un nouveau dispositif de contractualisation entre l'Etat et la CAGB. Celui-ci est destiné à mieux maîtriser les dépenses publiques et contribuer, d'une certaine manière, à la réduction de la dette publique.

Il prévoit de fixer comme objectif une augmentation limitée à 1.1 % des frais de fonctionnements, inflation comprise. En cas de dépassement, la CAGB serait pénalisée l'année suivante à hauteur de 75 % du dépassement dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce sera d'autant plus difficile à tenir que l'inflation sera probablement supérieure à 1% et que des investissements nouveaux généreront des frais de fonctionnement.

Concernant le budget Transport, il convient de souligner qu'avec la nouvelle délégation de service public et le périmètre élargi de la CAGB, la subvention d'équilibre versée par le budget général au budget Transport s'élève en 2018 à 13.8 M€, contre 11.6 M€ en 2017.

La politique d'investissement de la CAGB n'a pas été remise en cause. Plusieurs projets sont en cours d'étude : La grande bibliothèque sur le site Saint-Jacques, le plan d'eau d'Osselle, le programme de renouvellement urbain de Planoise et de la Grette, le campus universitaire de la Bouloie ...

Les taux d'imposition ont été légèrement relevés :

- 9.63 % (9.59 % en 2017) pour la taxe d'habitation
- 1.54 % (1.28 % en 2017) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 1.17 % (1.17 % en 2017) pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

L'impact moyen de la hausse des taxes a été estimé par foyer à 6 €.

Enfin, le Maire indique aux membres du conseil municipal que la CAGB, disposant de la compétence Eau depuis le 1^{er} janvier 2018, a acté le départ du syndicat des eaux de la Haute Loue. Parmi les 16 communes concernées, 12 avaient voté pour le départ, contre 4 pour le maintien au sein du SIEHL. Cela n'aura aucun impact sur le service et la tarification.

Le Maire poursuit en indiquant qu'il a rencontré récemment les services de la CAGB au sujet du projet de passage au statut de communauté urbaine (CU).

Pour accéder au statut de CU, trois compétences communales doivent être nécessairement transférées à l'agglomération :

- Extension et création de cimetières et crématorium ;
- Distribution publique de gaz et d'électricité, infrastructure de charge de véhicules électriques, réseaux de chaleurs et de froids
- Compétences voiries, parcs et aires de stationnement

Il indique que seule la dernière fait débat au sein des élus de la CAGB.

Beaucoup de communes craignent d'être déposséder et ainsi, perdre une autonomie dans la gestion de la voirie communale (priorités, programmation des investissements, ...).

Le périmètre opérationnel de transfert serait le suivant : seules les voiries communales et leurs dépendances, ainsi que les abords des routes nationales et départementales en agglomération seraient transférés.

Les chemins ruraux, les pistes cyclables hors voirie, les places publiques piétonnes, les squares, les jardins, les aires de stationnement liées à un équipement resteraient de la compétence communale.

De même, l'embellissement, l'entretien des espaces verts (taille et tonte), le pouvoir de police, le pouvoir de police spécial de circulation et de stationnement, l'entretien et le renouvellement des mobiliers urbains d'ornement, ainsi que la viabilité hivernale resteraient de la compétence de la commune.

Devant les masses financières en jeu, la CAGB propose un scénario minimal consistant à s'appuyer sur les communes, à réduire au minimum le Gros Entretien Renouvellement (GER), et en divisant par deux la charge transférée pour la réalisation nouveaux équipements ou aménagements de voirie.

Sur cette base et à partir de ratios, au vu du patrimoine communal, la CAGB a estimé le budget « Entretien – fonctionnement » et « GER – investissement » de la commune de LARNOD à 25 000 €/an chacun.

Devant le montant de ces potentielles attributions de compensation (AC), la CAGB propose de conventionner avec les communes à hauteur de 95 % de l'AC de fonctionnement liée à la voirie, hors éclairage public.

Ainsi, l'AC de fonctionnement pour la commune de LARNOD serait proche de 5 000 €. Avec cette somme, la CAGB prendrait à sa charge le balayage mécanique de chaussée (une fois /an), un élagage des arbres d'alignement pour la sécurisation des voiries (une fois par an), la gestion des DICT et arrêtés de voirie, le suivi des conventions contractées par la commune, l'entretien et la consommation de l'éclairage public de voirie.

Pour l'aménagement de voirie, après avoir obtenu son accord quant à l'engagement du projet (soutenabilité budgétaire), l'investissement serait pris en charge à 50 % par la CAGB.

S'agissant du calendrier, le principe du passage en communauté urbaine sera inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire du 24 mai. En cas d'avis favorable, les communes auront trois mois pour se prononcer. Ensuite, si le projet de passage en CU remporte une majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou inversement), alors le président de la CAGB saisira le préfet pour acter la décision (arrêté). Le passage en CU pourrait intervenir au 1^{er} octobre 2018.

Entendu l'exposé du Maire, plusieurs élus font part de leur perplexité devant l'intérêt d'un passage en communauté urbaine.

Ils dénoncent notamment la perte d'autonomie dans les affaires communales, ainsi que les conditions financières imposées par la CAGB.

Le Maire précise aux conseillers municipaux que son intervention de ce soir était destinée à informer les élus sur l'état d'avancement du passage en communauté urbaine et non de débattre de l'intérêt du projet.

Il va de soi que si la CAGB devait adopter le principe d'un passage en communauté urbaine, le Maire inscrirait le sujet à l'ordre du jour d'un conseil municipal dans le respect du délai de trois mois, afin que les élus puissent se prononcer sur ce projet.

III. Attribution du Président de séance :

Sous la présidence de Monsieur Sébastien CUINET adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte administratif assainissement 2017 qui s'établissent ainsi :

Budget communal 2017			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé de l'exercice	421 701,14 €	482 957,37 €	61 256,23 €
Report exercice antérieur		354 423,50 €	354 423,50 €
Total	421 701,14 €	837 380,87 €	415 679,73 €

Solde d'exécution 2017 (+ 61 256,23 €) + report 2016 (+ 354 423,50 €)
Soit un excédent de clôture de : 415 679,73 €

Budget communal 2017			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé de l'exercice	423 385,79 €	284 328,20 €	-139 057,59 €
Report exercice antérieur	1 482,86 €		-1 482,86 €
Reste à réaliser		46 575,00 €	46 575,00 €
Total	424 868,65 €	330 903,20 €	-93 965,45 €

Solde d'exécution 2017 (- 139 057,59 €) + report 2016 (- 1 482,86 €)
+restes à réaliser (+ 46 575,00 €).
Soit un besoin de financement de : 93 965,45€

Budget assainissement 2017			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé de l'exercice	35 044,24 €	31 194,50 €	-3 849,74 €
Report exercice antérieur		27 212,70 €	27 212,70 €
Total	35 044,24 €	58 407,20 €	23 362,96 €

Solde d'exécution 2017 (- 3 849,74 €) + report 2016 (+ 27 212,70 €)
Soit un excédent de clôture de : 23 362,96 €

Budget assainissement 2017			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé de l'exercice	192 204,13 €	130 718,00 €	-61 486,13 €
Report exercice antérieur		42 497,37 €	42 497,37 €
Total	192 204,13 €	173 215,37 €	-18 988,76 €

Solde d'exécution 2017 (- 61 486,13 €) +report 2016 (+ 42 497,37 €)
Soit un déficit de clôture : 18 988,76 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte administratif communal et le compte administratif assainissement 2017.

IV. Délégations de fonction accordées à l'adjoint aux finances :

○ Affectation des résultats 2017 :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir affecter les résultats du budget communal et du budget assainissement de l'exercice 2017.

BUDGET COMMUNAL			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	61 256,23 €	Résultat de l'exercice	-139 057,59 €
Résultat antérieur reporté	354 423,50 €	Résultat antérieur reporté	-1 482,86 €
Reste à réaliser		Restes à réaliser	46 575,00 €
TOTAL	415 679,73 €	TOTAL	-93 965,45 €

BUDGET ASSAINISSEMENT			
EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	-3 849,74	Résultat de l'exercice	-61 486,13
Résultat antérieur reporté	27 212,70	Résultat antérieur reporté	42 497,37
TOTAL	23 362,96	TOTAL	-18 988,76

En raison du transfert de la compétence assainissement à la CGAB à compter du 1^{er} janvier 2018, ces affectations s'effectueront sur le budget communal 2018.

Soit au budget communal :

Autofinancement : 326 088,48 € **Compte 002** (Recettes de fonctionnement)

Affectation à la réserve: 112 954,21 € **Compte 1068** (Recettes d'investissement)

D'autre part il sera nécessaire d'émettre un titre ordinaire à l'encontre de la CAGB pour un montant de 18 988,76 € et un mandat ordinaire pour la CAGB au compte 678 d'un montant de 23 362,96 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les affectations proposées.

○ Vote des taux d'imposition 2018 :

Monsieur Sébastien CUINET, Adjoint au Maire chargé des finances, rapporte les propositions de la commission finances pour les taux d'imposition 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité (2 voix contre et 11 voix pour), d'augmenter les taux d'imposition de 1% par rapport à 2017, soit :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)
Pour mémoire 2017	15,36	16,50	30,53
2018	15,51	16,67	30,84
Taux moyens au niveau national	24,47	21,00	49,46
Taux moyens dans le Doubs	23,57	19,85	23,17

○ Vote du budget primitif 2018 :

Monsieur Sébastien CUINET, adjoint au Maire chargé des finances, présente le budget primitif communal pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le budget primitif communal 2018.

○ Transfert des résultats 2017 du budget annexe assainissement à la CAGB :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les activités Assainissement et Eau ont fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Comme la réglementation en vigueur en prévoit la possibilité, il est proposé au conseil municipal de transférer les résultats tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2017.

Section Investissement : -18 988.76 €
Section fonctionnement : + 23 362.96 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- donnent son accord pour la clôture des activités Assainissement et Eau au 31 décembre 2017 ;
- autorisent le transfert des résultats constatés en fonctionnement et en investissement sur chacune des deux activités à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur des montants constatés ;
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif au transfert de ces résultats.

V. Attributions du Maire :

Le Maire reprend la parole pour évoquer les projets d'investissement de 2018.

○ Aménagement de la route Royale :

Comme suite au conseil municipal du 15 décembre 2017, le maire présente aux élus le dossier PROJET de l'aménagement global de la route Royale étudié par le Bureau du Paysage.

Celui-ci prévoit notamment la réhabilitation de la chaussée, la création d'un trottoir aux normes de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et la création de carrefours plateaux aux intersections, afin d'inciter les usagers à respecter la limitation de vitesse.

Il se décompose en quatre tranches :

- La première porte sur la section comprise entre la route de la Gare et la rue des Fins du Verger ;
- La deuxième concerne la section comprise entre la rue des Fins du verger et le chemin du Rocher de Valmy ;
- La troisième porte sur l'aménagement de l'accès au complexe sportif et du parking ;
- La quatrième et dernière traite de la réhabilitation des trois impasses de la route Royale.

Globalement, le projet d'aménagement est estimé par le maître d'œuvre à 468 177 € TTC.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le dossier PROJET étudié par le Bureau du Paysage dans la mesure où il correspond à la commande de la commune.

Il propose également de consulter les entreprises sur la base d'une tranche ferme et de trois tranches optionnelles, la tranche ferme portant sur la section comprise la route de la Gare et la rue des Fins du Verger.

Le Maire suscite le débat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité (1 voix contre et 12 voix pour) :

- Approuvent le dossier PROJET étudié par le Bureau du Paysage ;
- Autorisent le Maire à consulter les entreprises et à signer tout document se rapportant à la tranche ferme dans le respect de la somme inscrite au compte 2315 du budget communal.

o Réhabilitation de la bibliothèque et de la salle polyvalente :

Le Maire propose aux membres du conseil municipal un programme de travaux.

L'objectif est tout d'abord de rendre plus visible et plus accueillante la bibliothèque.

Pour ce faire, il y a lieu :

- D'améliorer son identification extérieure (peinture, signalétique, etc.) ;
- De modifier son accès et son fonctionnement intérieur ;
- D'améliorer son accessibilité (marches, rampes, etc.) ;
- De sécuriser son accès (lisse métalliques, éclairage, etc.) ;
- De rénover les locaux (sol, mur, plafond, éclairage, ...).

La salle polyvalente nécessite, elle aussi, un rafraichissement général :

- Remplacement des dalles de faux-plafond et de l'éclairage ;
- Renouvellement des peintures ;
- Remplacement du revêtement de sol par un carrelage ;
- Installation d'une ventilation mécanique simple flux.

Le Maire propose de recruter un maître d'œuvre sur la base d'un budget « Travaux » de 100 000 € HT.

Le calendrier prévisionnel de l'opération pourrait être le suivant :

- Etudes : mai à octobre 2018 ;
- Consultation des entreprises : novembre 2018 ;
- Dépôt des dossiers de subvention : octobre, novembre et décembre 2018 ;
- Travaux : juin, juillet et août 2019.

Après en avoir débattu, la proposition du Maire est validée en séance. Une mise en concurrence de trois architectes sera organisée sous quinzaine, afin de recruter un maître d'œuvre.

Le Maire revient sur sa proposition de renforcer la solennité de la salle du conseil en achetant un buste de Marianne. En moyenne, 4 à 5 mariages sont célébrés annuellement à LARNOD.

Bien que disposant d'une délégation de pouvoir à hauteur de 15 000 €, le Maire souhaite recueillir l'avis des conseillers sur cette acquisition.

A l'appui de catalogues, il propose de fixer le budget aux alentours de 1 000 € HT (buste et console).

Après en avoir débattu, la proposition du Maire est approuvée à la majorité : 3 voix contre, 3 abstentions et 7 voix pour.

Après épuisement de l'ordre du jour, Monsieur Hugues TRUDET, Maire, lève la séance à 23h30.

LARNOD, le 10 avril 2018



Monsieur le Maire

Hugues TRUDET